

3€

regards

JUIN 2020

L'INTER-
NATIONALE
ANTIRACISTE

Les Éditions Regards
242, boulevard Voltaire, 75011 Paris
redaction@regards.fr

Direction

Clémentine Autain & Roger Martelli

Directeur artistique

Sébastien Bergerat - da@regards.fr

Comité de rédaction

Pablo Pillaud-Vivien, Pierre Jacquemain,
Loïc Le Clerc, Guillaume Liégard,
Roger Martelli, Gildas Le Dem,
Catherine Tricot, Laura Raim,
Marion Rousset, Jérôme Latta

Administration et abonnements

Karine Boulet - abonnement@regards.fr

Publicité

Comédiance - BP 229, 93523 Saint-Denis Cedex

Scop Les Éditions Regards

Directrice de la publication

et gérante

Catherine Tricot

Photo de couverture CC

SOMMAIRE JUIN L'INTERNATIONALE ANTIRACISTE

POLICE PARTOUT

- ◆ **Violences policières : pendant ce temps-là en France,
le déni tue aussi**
- ◆ **Violences policières : ceci n'est pas une pipe**
- ◆ **Rendons à notre police sa mission de service public**

RACISME PARTOUT

- ◆ **Camélia Jordana : quand le symbole
bouscule la République**
- ◆ **Partout, le feu**
- ◆ **George Floyd et les techniciens français du racisme**

JUSTICE NULLE PART

- ◆ **Ainsi parlait Assa Traoré**
- ◆ **Violences policières : un mort par mois, en silence**
- ◆ **Assa Traoré : « L'État a peur de notre combat »**



POLICE PARTOUT

Violences policières : pendant ce temps-là en France, le déni tue aussi

Au moment où une partie des États-Unis se soulève après la mort de George Floyd, les violences policières s'envolent en France. Jusqu'à battre des records pour la seule année 2020.

En janvier dernier, nous écrivions ici même que de nombreux « politiques travaillent à faire interdire le fait de filmer les forces de l'ordre. Dernier en date, Jean-Pierre Grand, sénateur LR de l'Hérault. En décembre, il avait déposé un amendement stipulant ceci : «Lorsqu'elle est réalisée sans l'accord de l'intéressé, la diffusion, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image des fonctionnaires de la police nationale, de militaires ou d'agents des douanes est punie de 15.000 euros d'amende». Le sénateur a échoué, son amendement a finalement été rejeté par le Sénat. [...] Ils essayent. Et ils essayeront encore. Inlassablement. »

Ça n'a pas raté. Le 26 mai, c'est le député Éric Ciotti qui a repris le flambeau. Il a déposé une proposition de loi visant à interdire « la diffusion, par quelque

moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image des fonctionnaires de la police nationale, de militaires, de policiers municipaux ou d'agents des douanes » sous peine d'une condamnation à 15.000 euros d'amende et un an d'emprisonnement. Bis repetita. Il faut interdire de filmer la police, point. Il ne prend même pas le soin de réécrire le texte.

Éric Ciotti souhaite rendre les policiers « non identifiables dans l'espace médiatique, y compris sur les réseaux sociaux », allant jusqu'à dénoncer l'application UVF (Urgence Violences Policières) lancée il y a peu par Amal Bentounsi. Rien n'est évidemment dit concernant la liberté de la presse... Et rappelons ici que filmer un policier est parfaitement légal et que ceux-ci ont l'obligation de porter

leur matricule dans l'exercice de leur fonction, justement pour pouvoir être identifiés en cas de bavure, chose qu'ils ne respectent pas toujours (pour ne pas dire quasiment jamais).

Ne vous y trompez pas, le but unique de ce projet se résume à cette expression : pas vu, pas pris. Ils essayent. Et ils essayeront encore. Inlassablement.

2020, ANNÉE RECORD DES VIOLENCES POLICIÈRES ?

Éric Ciotti, comme tant de ces « amis de la police », n'a que faire de protéger l'identité des policiers, ni de les protéger tout court d'ailleurs. En réalité, son zèle ne s'adresse qu'au syndicat d'extrême droite Alliance – majoritaire chez les forces de l'ordre, en cohérence avec leur vote majoritairement en faveur du RN. La police républicaine est gangrénée par des « SS au petit pied », attendant impatiemment que l'heure sonne. Ce manque de patience devient de plus en plus difficile à masquer. Les bavures se multiplient. D'une douzaine de morts par an en moyenne, la police s'est déchaînée pendant le confinement : 12 personnes sont mortes entre les mains des « gardiens de la paix » entre le 4 avril et le 10 mai. 2020 sera sans doute l'année la plus meurtrière sur ce tableau-là. Mais ça ne fera pas la Une. Chacun a les yeux rivés vers l'autre côté de l'Atlantique, et pour cause, le pays s'embrase, se soulève après la mort de George Floyd. Un homme noir tué par un policier

blanc, l'histoire des États-Unis...

Enfin, si chacun a les yeux rivés vers l'autre côté de l'Atlantique, tout le monde n'est pas non plus dans une émotion béate. Il en est qui, comme le cardiologue Alain Ducardonnet, ne voit rien à redire à la vue des images d'un meurtre : « Quand vous avez le poids comme ça, c'est vrai que la respiration est relativement difficile. Il n'y a pas de strangulation. Il faut savoir si ce monsieur avait une maladie sous-jacente. [...] Ceci étant, comme c'est un malabar comme on l'a décrit, il y a surement quelque chose de pathologique chez ce monsieur. » Ça se passe de commentaires.

Puis il y a ceux qui dénoncent, le doigt vengeur bien dressé au ciel, accusant l'Amérique de tous les maux de l'humanité... oubliant sciemment de regarder leur propre pays. Ou pire, le dédouanant de toute comparaison.

Ainsi Jean-Luc Mélenchon a provoqué la colère de l'antiracisme français lorsqu'il tweete : « La révolution citoyenne franchit un seuil aux USA. Ce qui est dans la rue c'est le Peuple. L'ère du peuple a longuement germé. Elle perce en politique après plusieurs escarmouches fondatrices. Le mur de Berlin va tomber à New-York. »

Réponse du Comité Adama : « Monsieur, et vous autres « progressistes », vous avez le devoir de vous insurger à propos des morts noirs et arabes en France ! Mardi 2 juin, mobilisation contre les violences policières dans notre pays.

Le mur doit tomber à Paris ! Pas de jour d'après sans JUSTICE ! »

MADE IN FRANCE

Pendant que les États-Unis explosent, dans l'hexagone, ça tabasse de bon coeur. Gabriel, 14 ans, finit sa journée à l'hôpital après avoir croisé le chemin de plusieurs agents, pour ne citer qu'un seul exemple, tant les témoignages et les vidéos de violences policières sont légion.

C'est bien ça qui a changé ces dernières décennies. L'émergence du numérique et sa démocratisation font que désormais chacun surveille la police. Pour s'en protéger. Car oui, nombreux sont les Français à avoir peur, en témoigne la forte réaction aux propos de Camélia Jordana sur le plateau d'une émission à grande audience – et la contre-réaction du syndicat Unité SGP Police FO qui porte plainte contre l'artiste, encore une belle preuve d'amour à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme.

Le numérique permet à ceux dont personne ne porte la voix d'exister dans la sphère publique. Ils parlent en leur nom, ils montrent leur quotidien. Et ça les dérange.

Ça les dérange parce que ça se passe ici, en France, au XXI^{ème} siècle. Que dire de ces mots du Printemps républicain ?

Le 31 mai, à propos de la mort de George Floyd : « Ces événements dramatiques montrent aussi combien

l'histoire et le modèle américains sont différents des nôtres. Même s'il y a du racisme en France, il n'a pas la dimension structurante qu'il a aux États-Unis. Ceux qui cherchent à établir des comparaisons infondées jouent un jeu dangereux, celui de la guerre identitaire. Leur cible, c'est l'universalisme républicain qui, justement, nous protège de cette guerre. »

Le 25 mai à propos des violences policières en France : « Les déclarations tonitruantes de Camélia Jordana contre les policiers qui «massacrent tous les jours» des Arabes et des Noirs, succédant à plusieurs affaires où la police a été mise en cause (Argenteuil, Ville-neuve-la-Garenne, L'Île-Saint-Denis) pour un comportement supposément raciste [1], font éclater au grand jour ce sur quoi le Printemps Républicain ne cesse d'alerter depuis sa création : le risque grandissant de dislocation de la République sous l'effet des passions identitaires ».

Pour éclairer le non-racisme des policiers français, le Printemps républicain base son analyse sur... les données de l'IGPN. Là où les études indépendantes montrent toute la même chose : les Arabes et les Noirs sont les premières victimes de la police. Universalisme républicain ou melting-pot anglo-saxon ? Comme si le débat était ici... En 2016, Adama Traoré est mort sous le poids de trois gendarmes. Il y a quelques jours, une énième expertise médicale venait

absoudre ces gendarmes : le jeune homme de 24 ans serait mort d'avoir couru 400 mètres en 17 minutes. Son cœur n'aurait pas supporté. Une expertise où les médecins utilisent les termes « sujets de race noire » pour parler d'Adama Traoré. Est-ce donc cela l'universellement républicain ?

L'État protège ses institutions, quoi qu'il en coûte. Un exemple criant, celui des gilets jaunes : au 31 décembre 2019, des 217 enquêtes confiées à l'IGPN, 68 ont été classées sans suite, 19 ont justifié l'ouverture d'une information judiciaire et deux CRS ont été condamnés à deux et quatre mois de prison avec sursis. Le pire des violences policières, c'est que la justice ne suit pas.

TROIS CITATIONS POUR FINIR.

Zineb El Rhazoui sur les violences à Mantes-la-Jolie en novembre 2019 : « Il faut que la police tire à balles réelles dans ces cas-là [...] Quand vous avez un guet-apens de cent barbares... La police américaine aurait tiré à balles réelles ! »

Will Smith, sur la mort de George Floyd : « Racism is not getting worse, it's getting filmed. »

Suprême NTM,

C'est arrivé près de chez toi :
« Les bavures sont au menu, j'te souhaite la bienvenue

Dans la France de ceux qui pensent qu'en banlieue

On ne peut pas penser puisqu'on pense qu'à danser, rapper sur des beats cadencés

Remarque ils pensent aussi qu'les 3 millions de chômeurs c'est

3 millions d'immigrés, donc, c'est clair que c'est

Pas gagné, qu'avec leur vision bornée
J'me dis même, que le mec qui r'dressera le pays, il est pas encore né

Ouais, c'est ici qu'on vit et c'est ici aussi qu'officie

La plus grande bande de fachos qui fit si
Peur en son temps fils ! Si on laisse couler, on est morts

Coupons les couilles du porc ! Ouah, ça c'est fort !

[...]

C'est arrivé près de chez toi, ouais,
presque sous ton nez

Cesse de prendre cet air étonné, pas le
moment d'abandonner

Faut tout donner afin de changer les
données

It's underground o'clock, le Glock va
détonner »

● **LOÏC LE CLERC**

Violences policières : ceci n'est pas une pipe

Le racisme dans les rangs de la police, les violences policières comme méthode de maintien de l'ordre, tel un tir réglementaire de LBD, ça crève les yeux. Visiblement, ça n'aveugle pas que les victimes.

Figurez-vous un corps humain. Celui-ci est atteint d'un cancer. Grave, mais pas incurable. Le temps passant, sans traitement adéquat, la tumeur grossit. Le cancer est invasif, ne cesse de progresser, avec le risque d'envahir les autres organes, créant ainsi des métastases. Ce corps humain, c'est la police française. Ce cancer, c'est le racisme. Ces métastases, ce sont les violences policières.

Imaginez maintenant un médecin se présentant devant ce patient cancéreux. Ce dernier explique son mal-être, mais le docteur rétorque : « Tout va bien monsieur, pas besoin de faire d'examens, vous n'avez rien ».

Que dire de ce médecin ?

Lorsque Christian Jacob, président de

Les Républicains, lance : « Des violences policières en France, cela n'existe pas, c'est un mensonge », que dire ? A-t-on jamais entendu pareille sottise ? Un déni si grand se soigne-t-il ? Car pour soigner, encore faut-il avoir le bon diagnostic....

ON N'EST PAS RACISTE, MAIS...

Alors que la semaine dernière, deux journées de manifestation ont marqué l'histoire de l'antiracisme français – le 2 juin à l'appel d'Assa Traoré et le 6 juin à l'appel de nombreux collectifs, les deux événements rassemblant plus de 20.000 personnes –, l'Intérieur, la préfecture de Paris et ses divers bras armés

syndicalistes s'en sont donnés à cœur joie dans le commentaire, la palme revenant à Synergie Officiers qui fait un lien entre la manifestation du 6 juin et la mort d'un dirigeant d'Al-Qaïda, tout en mêlant Charlie Hebdo à leur élucubration. Une position totalement assumée par leur leader.

Face à ces accusations de racisme, le syndicat UNITÉ SGP POLICE a tenu à réagir via Twitter, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ont tiré dans le mile : « Avant hier soir un équipage de la CRS 45 a sauvé de la noyade un homme recherché d'origine maghrébine qui avait sauté dans le Rhône pour échapper au contrôle. Les CRS ont tout fait pour le sauver. Et ils ont ramené l'individu. LA POLICE EST RACISTE ? Non, elle est républicaine !! »

Ça se passe totalement de commentaire. Une pensée pour Samir qui, se jetant dans la Seine à l'Île-Saint-Denis, a lui aussi été rattrapé par les forces de l'ordre, avant d'être insulté – le « bicot », c'est lui – et frappé dans le fourgon, provoquant l'hilarité générale. Pardon, on n'avait dit pas de commentaire... C'est pas ce même syndicat qui trouvait que « bamboula », c'était « à peu près convenable » comme qualificatif ?

« BAMBOULA C'EST RACISTE ? Non, c'est républicain !! »... Passons.

Et rendons à UNITÉ SGP POLICE ce qui lui appartient : un exemple de police républicaine. Le problème, quand on raisonne par l'exemple, c'est que la quantité prône vite sur la qualité. Parce que

si vous cherchez des contre-exemples, soit des moments où la police serait soudainement a-républicaine, vous allez en trouver pléthore. Rien que ces derniers jours.

Il y a les « Oh c'est un petit Rom. C'est des sous-merdes, des sous-êtres humains [...] Bougnoule, bicot, youpin, negro... C'est normal, c'est dans le vocabulaire. Et si on n'accepte pas, on n'a pas d'humour. » Mais aussi les « Bougnoules [...] nègres [...] fils de pute de juifs [...] De toute façon la guerre raciale elle est inévitable. » Et que dire de cette enquête de Streetpress où dans un groupe Facebook privé qui compte plus de 8.000 membres, des policiers et quelques gendarmes postent de nombreux montages, messages et commentaires racistes et sexistes. Parfois, les propos flirtent avec le suprémacisme blanc et l'appel à la guerre civile. On a connu des policiers mis à l'index pour des signaux de radicalisation bien plus faibles que ça – on a connu des enquêtes internes implacables quand il s'agit de retrouver quel flic parle aux journalistes.

LA VÉRITÉ EST AILLEURS

Tout ceci n'existe pas. Pis encore, pour le secrétaire général du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale, tout ceci est un « complot médiatique et politique ».

Et l'État face à tout cela ? Emmanuel Macron « ne souhaite pas réagir publiquement à ces événements », fait savoir l'Élysée. Ok. Voilà qui tranche avec bien

des dirigeants dans le monde qui ont su saisir ce moment inédit – à commencer par Justin Trudeau qui a posé le genou à terre pour rendre hommage à George Floyd. Interrogée sur les propos racistes, sexistes, antisémites et suprémacistes de policiers de Rouen, la Garde des Sceaux Nicole Belloubet rétorque : « Si les faits sont avérés ». Du courage en politique... Le matin de la manifestation pour Adama Traoré, le préfet de Paris Didier Lallement diffusait une note à tous les fonctionnaires, indiquant que « la police de l'agglomération parisienne n'est ni violente, ni raciste [...] Si certains d'entre nous faillissent dans l'exigence d'impartialité et d'excellence qui est la nôtre, ils seront sanctionnés comme ils l'ont été à ce jour. »

« À ce jour », on compte sur les doigts d'une main les policiers sanctionnés par la justice lors de ces dernières décennies.

Étonnamment, c'est Christophe Castaner qui se fait le plus sévère sur cette question : « Le racisme n'a pas sa place dans la police républicaine », affirmait-il le 27 avril, Début juin, le ministre de l'Intérieur a haussé le ton concernant le racisme et les violences : « Il faut que chaque faute fasse l'objet d'une enquête ». À noter que lorsque ces propos ne sortent pas de sa bouche mais de celle d'un policier ou d'une chanteuse, pour ce même Castaner, c'est intolérable – sachant que lui même arguait en 2019 : « Il faut arrêter de parler de vio-

lences policières, je ne connais pas de policier qui attaque des manifestants. [...] je n'ai jamais vu un policier ou un gendarme attaquer un manifestant ou un journaliste. » Docteur Christophe et Mister Castaner...

Réaction de Stanislas Gaudon, secrétaire national d'Alliance, aux dires de son ministre : « C'est une menace en bonne et due forme. C'est un peu l'État qui lâche sa police. » La gangrène est virulente. En 2020, c'est un syndicat d'extrême droite qui veille à la bonne application des lois de la République. Au XXI^e siècle, la majorité des policiers, des gendarmes (et même des militaires) votent pour le candidat d'extrême droite à chaque élection. Tel une milice prête à répondre aux ordres, à lâcher les chiens. Comme le dit si justement Christiane Taubira dans le JDD : « Chaque dérapage individuel tache l'institution entière ».

Que les choses soient claires : non, tous les policiers ne sont pas racistes. Tous les organes du malade ne sont pas cancéreux. Le problème avec le cancer, c'est que si on ne le traite pas rapidement, c'est lui qui gagne et c'est le patient tout entier qui meurt. Et il semble peu déontologique pour un médecin de laisser mourir son patient d'un cancer sans l'avoir prévenu qu'il était malade et, de fait, sans avoir rien fait pour le soigner, à défaut de le sauver. Je dis ça, je dis rien. De toute façon, ça n'existe pas les cancers.

● LOÏC LE CLERC

Rendons à notre police sa mission de service public

**Pour que cessent les violences policières, les mots
ne suffiront jamais. Il faut réformer la police et mettre
en place une institution de contrôle indépendante, nous dit
Thomas Portes, responsable national du PCF.**

Le confinement est pour beaucoup une George Floyd. Ce nom est depuis une semaine sur toutes les bouches. Partout dans le monde, des mobilisations citoyennes sont organisées pour en finir avec les violences policières et dénoncer une impunité insupportable. Les images diffusées en direct glacent le sang tant le policier Derek Chauvin semble effectuer ce geste, à savoir placer le genou sur le cou de la victime pour l'étrangler, de façon banale. Comme si cela était normal. Non, ce n'est pas normal.

En France, cette dramatique actualité vient s'entrechoquer avec les résultats de la contre-expertise demandée par la famille d'Adama Traoré. Celle-ci indique que le plaquage ventral, opéré par les gendarmes lors de l'arrestation du jeune homme, est à l'origine de sa mort. Là aus-

si des réponses doivent être apportées à la famille de ce jeune homme. Combien de temps l'institution policière va-t-elle nier la réalité ?

L'impunité des policiers auteurs de violences les encourageant à continuer. IGPN, ce nom sonne comme une deuxième mort pour les familles endeuillées, tant le résultat est couru d'avance.

Aujourd'hui la situation est d'une extrême gravité. Avec le confinement, la question des violences policières est à nouveau venue s'imposer comme un sujet majeur auquel il convient de répondre de manière claire et rapide. Disons-le franchement, la confiance entre la police et une très grande majorité de la population est rompue. Pourquoi ? Beaucoup ne supportent plus la culture du mensonge doublée à une culture du non-lieu systématique.

Pour Adama, Zineb, Cédric, Zyed, Bouna, etc. Il y a urgence à réformer notre police nationale, pour lui redonner une véritable mission de service public.

En France, ces violences policières s'inscrivent dans un contexte social particulièrement tendu. Le gouvernement d'Emmanuel Macron porte une immense responsabilité. Confronté à des mobilisations massives dans de très nombreux secteurs, il fait le choix de la violence et de la force pour imposer son calendrier néo libéral à coup de tirs de LBD ou autres grenades de désencerclement. 2300 manifestants blessés, 23 éborgnés, cinq mains arrachées, deux morts. Le bilan de la mobilisation des gilets jaunes suffit à lui seul à illustrer le comportement violent d'une police décomplexée par son rôle central dans l'exercice du pouvoir par Emmanuel Macron. Incapable de convaincre, multipliant les réformes impopulaires, le président de la République se repose aujourd'hui sur un homme comme Didier Lallement, Préfet LBD, qui ne cesse de théoriser une logique du camp contre camp pour justifier des tirs à bout portant sur des manifestants. Quand un pouvoir ne tient plus qu'à la force de la matraque, c'est qu'il est proche de s'écrouler. De nombreuses institutions internationales ont rappelé à l'ordre la France quant à ses pratiques de maintien de l'ordre. Sous Emmanuel Macron un cap

répressif a été franchi. Des citoyens l'ont payé de leur vie. Nous ne pouvons rester silencieux devant une telle situation.

Il y a urgence à mettre en place une institution de contrôle des violences policières, indépendante de la police et placée sous contrôle citoyen, permettant de mener un travail d'enquête sincère pour établir la vérité. Des policiers ne peuvent pas contrôler d'autres policiers. Demanderait-on à un cabinet spécialisé dans l'optimisation fiscale de contrôler une procédure d'évasion fiscale ? Non.

Alors pour Adama, Zineb, Cédric, Zyed, Bouna, etc. Il y a urgence à réformer notre police nationale, pour lui redonner une véritable mission de service public.

Pour nous, il ne faut pas des « forces de l'ordre » mais des gardes Républicains avec comme priorité le dialogue, la proximité et le sens du métier.

Nous exigeons un véritable retour au service public auquel les citoyennes et citoyens de ce pays ont droit.

● THOMAS PORTES

RACISME PARTOUT

Camélia Jordana : quand le symbole bouscule la République

Sur le plateau de *On n'est pas couché* sur France 2, Camélia Jordana a dénoncé le racisme dans la police. Du ministre de l'Intérieur aux éditos dans *Marianne* ou de CNEWS en passant par des tweets de syndicats de police, les critiques ont été nombreuses et virulentes. Parce que la réalité du racisme systémique continue de bousculer.

« La liberté du débat public ne permet pas de dire tout et n'importe quoi. » Dans notre pays dont les débats publics et politiques sacrifient la liberté d'expression, j'ai cligné des yeux lorsque le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner y a apposé une restriction si définitive.

Ce brutal coup d'arrêt à la liberté d'expression était opposé à l'actrice et chanteuse Camélia Jordana suite à ses déclarations relatives aux violences policières visant « des hommes et des femmes qui vont travailler tous les matins en banlieue qui se font massacrer pour nulle autre raison que leur couleur

de peau ». La polémique qu'a entraînée cette déclaration est à la hauteur de la déception qui a parcouru une partie de l'opinion voyant une Française modèle adopter un ton accusateur à l'égard de la sacro-sainte République.

Auréolée de titres prestigieux dont un César et une Victoire de la Musique, Camélia Jordana est reconnue dans tous les domaines artistiques dans lesquels elle s'est engagée. Sollicitée pour chanter en 2015 lors de l'hommage national de la Nation aux victimes des attentats, l'artiste, qui a aussi incarné Marianne, est devenue une véritable icône, fierté de notre pays. Aussi n'attendait-on

pas d'elle la formulation d'un discours politique si puissamment critique. Dans notre culture encore amplement nourrie par le patriarcat, une femme considérée comme jolie, plus encore si elle est actrice, est censée se contenter d'exposer sa plastique. Or, Camélia Jordana est soudainement sortie de ce cadre assigné pour dénoncer cette République qui la rêvait en symbole souriant et docile.

RACISME AU PAYS DES DROITS HUMAINS

Depuis longtemps les chiffres montrent que les populations non blanches et/ou issues de quartiers populaires font l'objet d'une attention policière disproportionnée. Dès 1999, notre pays des droits humains devenait le deuxième État-membre du Conseil de l'Europe à être condamné pour torture par la Cour européenne des droits humains, suite à des sévices sexuels infligés par des policiers à un jeune homme d'origine maghrébine. Selon les études, chaque année 10 à 15 personnes meurent suite à une intervention policière. Le profil type des victimes : des hommes, jeunes, d'origine maghrébine ou noirs, habitants de quartiers pauvres.

En 2012, Human Rights Watch rappelait que « le système de contrôle d'identité pouvait donner lieu à des abus de la part de la police française, laquelle se sert de ce système comme outil central dans le cadre de ses opérations et dispose de vastes pouvoirs pour interroger et contrôler les individus, qu'elle

les soupçonne ou non d'une activité criminelle. Elle se livre notamment à des contrôles répétés – "innombrables", selon la plupart des personnes interrogées –, parfois accompagnés de violence physique et verbale. »

Le sociologue Mathieu Rigouste auteur de nombreuses recherches sur le sujet, n'a de cesse de rappeler les origines historiques de « l'industrialisation de la violence policière envers » ceux qu'il désigne comme les « damnés de l'intérieur ». Un rapport du Défenseur des Droits paru en 2017 décrit les jeunes hommes perçus comme arabes ou noirs comme étant exposés à un risque de contrôle vingt fois plus élevé que le reste de la population.

LA POLITIQUE DU DÉNI PERMANENT

Pendant la période de confinement, Christophe Castaner a lui-même reconnu que les habitant.e.s de Seine-Saint-Denis avaient subi 220.000 contrôles policiers soit « un peu plus du double de la moyenne nationale ». L'État français s'est même vu condamner en 2015 par la Cour d'appel de Paris pour « faute lourde » suite à des contrôles d'identité discriminatoires. Lors de son pourvoi en cassation, l'État n'avait pas hésité à avancer des arguments reconnaissant et justifiant les motivations racistes des actes incriminés. Le mémorandum, rendu public par Mediapart, légitimait le ciblage de « la seule population dont il apparaît qu'elle peut être étrangère

». La Cour de cassation a confirmé la condamnation de la France rappelant combien « la pratique des contrôles au faciès était une réalité quotidienne en France dénoncée par l'ensemble des institutions internationales, européennes, communautaires et internes et que pour autant, en dépit des engagements pris par les plus hautes autorités françaises, ce constat n'avait donné lieu à aucune mesure positive ». En 2016, le Comité de l'ONU contre la torture avait lui aussi reproché à la France « l'usage excessif de la force par les fonctionnaires de police et de gendarmerie ayant, dans certains cas, entraîné des blessures graves ou des décès ».

Aucune de ces nombreuses condamnations n'a pourtant jamais donné lieu à la mise en place de dispositions visant à lutter concrètement contre des pratiques racistes avérées. Pourtant, dans ses préconisations, Human Rights Watch appelait le gouvernement français « à adopter les réformes juridiques et politiques nécessaires pour prévenir le profilage ethnique et les mauvais traitements lors des contrôles ». « Sans

cela, ajoutait-elle, les abus resteront incontrôlés et les relations entre la police et les jeunes issus des minorités se détérioreront davantage. »

CAMÉLIA JORDANA ET LA PANIQUE D'UN SYSTÈME CONFRONTÉ À LA RÉALITÉ D'UN RACISME SYSTÉMIQUE

L'État français dispose d'un nombre impressionnant de preuves quant aux méfaits occasionnés par les forces de l'ordre. Son absence de réaction ne peut donc être analysée que comme une forme de complaisance, si ce n'est une adhésion à ces actes discriminatoires. Ces informations étant accessibles, pourquoi la controverse déclenchée par les déclarations de Camélia Jordana n'a consisté qu'en la défense de l'institution policière ? Pourquoi était-il si nécessaire de rappeler que tous les policiers n'étaient pas mauvais (ce qui tombe sous le sens), quand des dysfonctionnements aussi graves et meurtriers auraient dû concentrer l'ensemble des indignations ?

Camélia Jordana a eu le courage de porter un discours habituellement

circonscrit aux marges. Quand des habitant.e.s arabes ou noirs de quartiers populaires dénoncent la mort de Zyèd Benna, Bouna Traoré, Wissam El Yamni, Gaye Camara, Ali Ziri ou encore Lamine Dieng, cela ne suscite que peu d'empathie. Il existe toujours une suspicion à l'égard des hommes qui ont le tort de ne pas être blancs : « Qu'avaient-ils donc fait pour provoquer cette violence ? Ne l'avaient-ils pas cherchée ? »

En revanche, quand une artiste populaire invite dans un débat mainstream le nom d'Assa Traoré, sœur d'Adama Traoré mort entre les mains de gendarmes en 2016, cela subvertit la règle qui consiste à placer ces sujets à distance. « Je ne me sens pas en sécurité face à un flic en France. » Lorsque Camélia Jordana, dont l'apparence rappelle des origines maghrébines, évoque sa propre peur, elle contraint tout le monde à affronter la cruelle réalité d'un racisme systémique, et impuni.

Camélia Jordana a fait usage sa notoriété et de l'énorme plateforme qui en découlait pour imposer avec verve un sujet qui fait l'objet d'un déni multi décennal. Si les réactions sont aussi vives, si elles mobilisent la réaction d'un des principaux membres du gouvernement français, c'est en réalité parce qu'elle n'a guère laissé le choix à celles et ceux qui ignoraient sciemment des faits insupportables.

● **ROKHAYA DIALLO**

Partout, le feu

Le 25 mai, George Floyd meurt, menotté, face contre terre, après qu'un policier se soit agenouillé sur son cou pendant plusieurs minutes. Une histoire qui a rapidement fait la Une des médias français, choqués une fois de plus par cette Amérique raciste. Analyse de la différence flagrante de traitement médiatique des violences policières en France et aux États-Unis.

Tout porte à croire que l'océan Atlantique est doté de quelque propriété magique. Six mille kilomètres à vol d'oiseau, et voici que l'on va déplorant, là-bas, ce que l'on peine à voir ici. Il y a quelques jours, aux États-Unis, George Floyd, un homme noir de 46 ans, était interpellé par la police. La scène, filmée, le montre maintenu au sol par la pression prolongée du genou d'un policier blanc sur son cou. Floyd ne peut pas respirer ; il le répète distinctement à plusieurs reprises. La pression n'est pas relâchée, et l'homme décède quelques minutes plus tard. Au même moment, en France, l'affaire Adama Traoré – du nom de ce jeune homme noir de 24 ans, mort sur le sol de la caserne de Persan, en 2016, après avoir été arrêté par trois gendarmes – connaissait une nouvelle étape : la dernière expertise médicale en date exonérait les agents de toute responsabilité et rabattait la cause du

décès sur l'existence de pathologies antérieures (pourtant démenties par les examens cardiaques passés). Donc : deux pays occidentaux, deux hommes noirs d'origine populaire, deux institutions en charge du maintien de l'ordre, deux disparus et une même stratégie d'asphyxie. Pourtant : mettre en relation les deux drames ne vient pas à l'esprit de la presque totalité des commentateurs médiatiques et politiques hexagonaux, si prompts à dénoncer, main sur le cœur comprise, les exactions policières nord-américaines. « La France n'est pas les États-Unis », ne manquera-t-on d'ailleurs pas d'entendre – et l'on prendra bonne note d'une telle révélation.

Ainsi, Le Figaro peut-il titrer « George Floyd, tué par la police à Minneapolis » et évoquer « l'assassinat d'un Noir par un policier », tout en titrant quatre ans plus tôt : « Affaire Traoré : inversion

accusatoire et manipulation victimaire ». Ainsi la LICRA peut-elle s'élever contre le « scandale absolu » que représente la mort de Floyd, rien moins qu'« une honte et une tache indélébile sur le drapeau des États-Unis », tout en écrivant dans sa revue *Le droit de vivre*, fin 2016, soit cinq mois après celle d'Adama Traoré : « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. Il faut donc faire envie, séduire, et faire venir à soi en partant du réel. Adama Traoré n'était pas encore autopsié qu'il s'agissait de dénoncer, confortablement installé derrière son ordinateur et sans avoir accès au dossier, le racisme d'État. » Ainsi l'animateur de télévision Éric Naulleau peut-il lancer que « la question raciale ne dort jamais que d'un œil aux États-Unis » et qu'il suffit « d'un flic sadique » pour la réveiller, tout en condamnant avec force, cinq jours auparavant, les propos de Camélia Jordana qui, s'appuyant sur l'affaire Traoré, dénonçait les violences policières en France : le problème de fond, a-t-il rétorqué en substance, ce sont les trafiquants de drogue et les « formes les plus agressives du communautarisme ».

C'est que la perception sociale de la production et de la perpétuation de la violence raciale par la police est différenciée selon le territoire national. La question raciale, c'est toujours l'ailleurs : les États-Unis, l'Afrique du Sud ou le Brésil.

Il est toutefois des énoncés plus affinés – la chose, on en conviendra, ne concourt pas à la prouesse. Mais d'un raffinement qui fait question. *Le Monde*, parlant de Floyd, n'hésite pas à se référer au « caractère multiracial des émeutes » ; *Le Parisien*, écrivant en toutes lettres que l'Afro-Américain est mort « asphyxié par un policier », fait état d'« une énième arrestation violente sur fond de tensions raciales » et du « problème endémique dans la police américaine » que constitue le racisme ; Marianne titre à son tour : « George Floyd, asphyxié par un policier ». Le meurtre est caractérisé, contextualisé, historicisé. Quelques jours après la disparition d'Adama Traoré, le quotidien national écrivait qu'« un jeune homme d'une vingtaine d'années a trouvé la mort à la suite de l'interpellation de son frère », le quotidien régional attestait d'une « interpellation musclée » et l'hebdomadaire, quant à lui, d'indiquer que le jeune homme a lui aussi « trouvé la mort ». La langue est dépouillée, l'incident presque isolé.

C'est que la perception sociale de la production et de la perpétuation de la violence raciale par la police est différenciée selon le territoire national. La question raciale, c'est toujours l'ailleurs : les États-Unis, l'Afrique du Sud ou le Brésil. Scruter les plaies américaines permet aux élites françaises de tenir celles de l'autre rive pour révoltes, sinon sans matière. Une longue-vue offre à la conscience plus d'aise qu'un miroir – fût-il de poche. La dénégation des

violences racistes en France plonge pourtant ses racines dans la conception historique, juridique et politique d'une République qui ne connaît et reconnaîtrait que des citoyens et serait, par là même, aveugle à l'origine des individus – condition et promesse d'un véritable traitement égalitaire. Mais cet universalisme de papier a façonné des Hommes et d'autres qui l'étaient moins : en son nom, les détenteurs du capital ont volontiers légitimé l'entreprise coloniale à l'extérieur des frontières nationales, et, à l'intérieur de ces dernières, contribué à maintenir les femmes et les strates sociales qu'ils dominaient dans une forme de semi-citoyenneté. L'organisation politique républicaine – exaltée avec autant d'ardeur que l'on aime à accabler le « modèle communautariste américain » – n'est, en réalité, pas dissociable des perceptions racialisées des groupes sociaux. L'idée selon laquelle certains ou certaines seraient des êtres plus universels que d'autres, dès lors plus légitimes à vivre, respirer, fauter ou parvenir à leurs objectifs, produit des inégalités que la catégorie « sociale » n'épuise pas : des inégalités raciales de traitement scolaire, médical, professionnel, judiciaire, administratif et policier. Ainsi, en France, « selon les sites d'observation, les Noirs couraient entre 3,3 et 11,5 fois plus de risques que les Blancs d'être contrôlés [...]. Les Arabes ont été généralement plus de 7 fois plus susceptibles d'être contrôlés ; globalement ils couraient quant à eux entre 1,8 et 14,8 fois plus

de risques que les Blancs d'être contrôlés par la police (ou la douane) sur les sites retenus. »

Pourtant, il ne saurait être de « racisme structurel » qu'américain...

Dans les pages de son récit *Chassés de la lumière*, James Baldwin, séjournant à Paris la guerre d'Indochine finissant, s'étonnait de se trouver « dans un pays étranger, au langage différent du [s]ien et d'entendre la même rengaine, de [s]e voir jugé avec les mêmes vieux arguments ». Le monde à venir, concluait-il, sera le théâtre « de bien des résistances sanglantes » : ce monde est encore le nôtre. Partout, le feu sous nos yeux. C'est au prochain, dans le Minnesota comme dans le Val d'Oise, que nous ne pouvons que travailler.

● **KAOUTAR HARCHI**,
sociologue, écrivaine.

Je n'ai qu'une langue, ce n'est pas la mienne. Des écrivains à l'épreuve, Fayard, Paris, 2016 ; *À l'origine notre père obscur*, Actes Sud, Paris, 2014.

JOSEPH ANDRAS, écrivain.
Kanaky, Actes Sud, Paris, 2018.

George Floyd et les techniciens français du racisme

Au-delà de l'ignorance, de l'indécence parfois, El Hadji Malick Ndiaye déplore l'absence des voix victimes du racisme systémique en France. L'universitaire analyse le piège de l'expertise distanciée, des deux côtés de l'Atlantique.

Un éditorialiste français, un certain Éric Zemmour, a récemment livré sur la mort de George Floyd une analyse qui dévoile, par une froideur presque cynique, l'inconfort d'une lecture distanciée de l'horreur. Certains verraient dans cette intervention des élucubrations d'un individu qui a clairement décidé de voir dans le racisme « d'autres problèmes que le regard méchant du Blanc ». Mais on remarque qu'à l'instar de ce journaliste, un certain nombre d'analystes français, sous couvert d'éclairages objectifs, ont offert une lecture assez trouble des dérives racistes de l'Amérique, au moment même où la très grande majorité des Américains semblent enfin décidés à affronter cette réalité hideuse de leur société. On a ainsi mentionné pêle-mêle le caractère non léthal du knee-on neck restraint (immobilisation genou sur le

cou), la condition physique de Floyd, son profil de délinquant potentiel. À se demander si finalement on ne lui reprochait pas indirectement sa mort. Ce qui pose question dans ces interventions, ce n'est pas seulement leur ignorance du contexte américain (références historiques hasardeuses, statistiques erronées, simplification à l'extrême des catégories sociales) ou leur justification maladroite d'un meurtre assumé, mais leur absence totale d'empathie pour la demande de justice sociale qu'il a engendrée. Cette gymnastique intellectuelle est indécente et dangereuse pour l'image de la France. Elle est indécente, parce qu'elle alimente une doxa qui veut que tout ce qui arrive aux Africains-Américains soit quelque part leur faute et que, par un syllogisme sournois, on peut s'attendre à un traitement similaire pour

les Noirs partout ailleurs. Elle est dangereuse parce qu'elle accentue le sentiment chez les Noirs que leur souffrance ne sera jamais comprise en France. Il n'est pas acceptable de minimiser un meurtre quel qu'il soit, un meurtre raciste encore moins, par un exercice tendancieux de la raison. Cette lecture des événements équivaut à s'agenouiller sur la mémoire de Floyd, une attitude aussi moralement condamnable que le fait de s'agenouiller sur sa vie.

L'effroi qu'ont suscité les vidéos du meurtre chez tous les Noirs, le profond sentiment d'insécurité qu'elles ont réveillé doivent être compris et traduits. Il ne s'agit ni de donner des leçons de citoyenneté aux Africains-Américains, ni de gloser sur l'histoire raciste de l'Amérique. Il s'agit encore une fois, de tirer les leçons de cette affaire et d'œuvrer à plus de justice sociale dans le monde.

L'INDIGNATION CONFINÉE ?

Lorsqu'on parle de racisme, il faut comprendre que la question du droit des communautés en France est parfois analysée aux États-Unis avec la même distanciation condescendante. Chez certains Américains qui connaissent la France, le point de vue français sur le sujet suscite au mieux une moue dubitative, sinon une gentille invitation à balayer devant sa porte. Mais il y a un reproche sur lequel les Français devraient se pencher et que le traitement médiatique de l'affaire Floyd met en lumière. L'une des choses les plus frappantes

dans l'espace public français, c'est l'absence des voix victimes du racisme systémique. Aux États-Unis, les Noirs, les Hispaniques, les Amérindiens, ont au moins une certaine possibilité d'offrir leurs perspectives sur les violences raciales.

En France, dans la majorité des cas, les Noirs et les Arabes n'ont que relativement droit de cité dans l'espace public. On parle pour eux. Il faut croire qu'il n'y a pas de journalistes, d'avocats, de médecins, d'hommes de femmes politiques issus des minorités pour apporter une pédagogie de l'expérience et du ressenti. C'est en cela que les précautions langagières parlant d'éviter l'écueil de l'émotion sont à mille lieux de ce qui se passe en Amérique. La ressource de l'émotion fait justement partie de la construction du récit national américain. Dans l'affaire George Floyd, le temps judiciaire s'est adapté au temps médiatique par la force de l'indignation. Et cette indignation s'est essentiellement appuyée sur la visibilité médiatique de ceux et celles qui la portent.

En France, dans la majorité des cas, les Noirs et les Arabes n'ont que relativement droit de cité dans l'espace public. On parle pour eux. Ce n'est pas un hasard si les minorités raciales en France, comme ailleurs, se sont immédiatement retrouvées dans la tragédie de Minneapolis.

Cela pousse aussi à interroger la nature du champ médiatique qui maintient savamment les minorités à la périphérie du discours. Cela aboutit à un discours prétendument distancié mais en réalité froid et sans humanité comme ceux que certains « experts » français ont pu tenir. Ce n'est pas un hasard si les minorités raciales en France, comme ailleurs, se sont immédiatement retrouvées dans la tragédie de Minneapolis. Ce n'est pas un hasard si le cas de George Floyd a eu pour effet de relancer les demandes de justice pour Adama Traoré.

Lorsqu'il est question de la mort d'un être humain, il est aussi important d'user de sa tête que de son cœur. Il y a un devoir d'humanité auquel même le plus ardent des idéologues racistes est astreint. Respecter les victimes de racisme, ce n'est pas chercher à dire en quoi ils auraient tort d'être ce qu'ils sont. C'est comprendre leur vulnérabilité et la menace constante qui pèse sur elles. Respecter les victimes du racisme, c'est s'ouvrir à leurs perspectives, les entendre plutôt que de laisser prospérer des postures qui ont vocation à creuser davantage le fossé d'incompréhension entre un pays et ses minorités raciales.

• EL HADJI MALICK NDIAYE,
maître de conférences dans les programmes Modern Languages and Cultures et Global African Study de l'université de Seattle (États-Unis). Ses travaux portent sur les territoires du discours et les modernités postcoloniales.

JUSTICE NULLE PART

Ainsi parlait Assa Traoré

Près de quatre ans après la mort d'Adama Traoré, sa famille ne cède pas : elle veut la vérité, la justice. Le 2 juin, une manifestation a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes derrière ce combat. Historique.

Dans l'atmosphère pesante et douloureuse de la crise sanitaire et du début de confinement, les manifestant.e.s du rassemblement devant le TGI ce 2 juin 2020 ont vécu un enthousiasme collectif. À l'appel d'Assa Traoré et du Comité Vérité et Justice pour Adama, 80.000 personnes ont répondu présentes malgré l'interdiction avancée par la préfecture de police. Après les rebondissements de la journée et l'annonce d'une expertise confirmant le rôle du plaquage ventral dans la mort d'Adama, cette manifestation a couronné des années de combat que mène la famille.

Cette foule immense était très jeune et notons-le bien plus racisée que les rendez-vous militants qu'organise en général la gauche. Entassé entre le parvis et le site d'un chantier, chacun pouvait assister aux chants qui prenaient par endroit et se répondaient. Faute de pouvoir écouter le discours d'Assa Traoré ou le chant de Camélia Jordana, celles et ceux qui guettaient au loin affichaient la séri-

nité d'un devoir accompli. Électrisés par le contexte de révolte aux États-Unis et le meurtre de George Flyod, qu'ils étaient magnifiques ces empêcheurs de tourner en rond. En réclamant sans concession que justice soit faite, le combat Adama est devenu le paragon d'une cause qui le déborde. En fracturant les verrous et les portes qui s'opposent à l'exercice d'un bilan critique du racisme systémique de notre société, ces militant.e.s infatigables sont rentrés en écho avec une génération qui ne veut plus s'astreindre à rester passif ou à demander poliment une solution. « Pas de justice, pas de paix. »

« Les personnes noires, les personnes arabes, les personnes racisées, nous avons le droit de participer à la construction de ce monde, de cette France. Nous avons le droit de participer à la construction de notre propre vie, ils n'ont pas le droit de mort sur nos vies », a déclaré Assa Traoré, acclamée. Ce rassemblement est un avertissement diplo-

matique et une adresse à notre camp social. Nous ne pouvons plus manquer à l'appel de certains combats que nous avons parfois négligé parfois soutenu du bout des lèvres. Racisme endémique, violences policières, héritage colonial, islamophobie sont des questions fondamentales que soulèvent pas à pas ces mouvements pour la vérité et la justice car ce sont des réalités vécues que notre pays enfouit.

Dans la joie partagée et cette communion collective entachée seulement par la provocation policière de l'interdiction et d'un gazage gratuit, nous avons pourtant vécu un moment précieux d'optimisme. L'on s'y est retrouvé entre camarades séparés par nos chemins politiques et l'on s'y est perdu au milieu d'inconnus, d'une relève à la rage digne et à la détermination intacte. Hier, s'est écrite une étape indispensable des luttes, et la période appelle avec force à de semblables succès. **• ELSA FAUCILLON**

ET CLÉMENTINE AUTAIN

Violences policières : un mort par mois, en silence

Quatre ans qu'Adama Traoré est mort. Quatre ans que ses proches demandent la justice, la vérité. Sur fond de racisme inavoué, les violences policières restent largement impunies. Dans notre trimestriel du printemps 2017, nous avions publié l'article qui suit. D'une terrible actualité.

5 novembre 2016, Paris. Plusieurs centaines de personnes marchent, au départ de la place du Châtelet, laissant ainsi le Palais de Justice dans leur dos pour aller vers la place de la République. Tout un symbole. Des Noirs, des Arabes, des Blancs. Deux mondes cohabitent pour la mémoire d'Adama Traoré. Les uns protestent contre un racisme assassin, une justice sourde et muette. Les autres, anti-fascistes, témoignent de leur opposition face à un « État policier ». Ils n'ont pas les mêmes codes, mais ce jour-là, un même élan les pousse. Boulevard Saint-Martin, le cortège s'arrête. De longues minutes à égrener au porte-voix les très nombreux noms de ceux qui sont morts sous les coups de la police. Entre chaque nom, la foule scande : « On n'oublie pas, on ne pardonne pas ». L'écho laisse place au silence. Zyed, Bouna, Malik Oussekine,

Rémi Fraisse, Adama Traoré, mais aussi des dizaines d'inconnus. La liste n'en finit plus. Et pour cause, en France, on estime les victimes des « gardiens de la paix » entre huit et quinze morts par an.

DONNÉES CACHÉES

Si l'on ne dispose que des données de quelques médias, associations ou collectifs, de Basta ! à l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) en passant par Urgence notre police assassine, c'est que le ministère de l'Intérieur refuse de fournir des chiffres officiels. Pour Aline Daillère, responsable des programmes France à l'ACAT, la situation est très claire : « Si l'Intérieur ne publie pas ces chiffres, c'est par manque de volonté politique. Ces chiffres existent, mais on nous dit qu'on ne les a pas, ce qui paraît invraisemblable ». Le secrétaire général

de la CGT-Police Alexandre Langlois [1] confirme : « L'Intérieur ne communique sur rien. On n'arrive même pas à savoir le nombre de suicides dans la police ». Alors, ce qu'Aline Daillère craint par-dessus tout, c'est que sans données officielles, « les gens n'y croient pas. Et comme les médias n'en parlent pas, ça n'existe pas ». Les proches des victimes demandent tous « justice et vérité ». Et cela commence par la vérité, soit un rapport de forces entre citoyens lambda et ceux qui portent l'uniforme. « Il y a un processus systématique à chaque fois que quelqu'un meurt entre les mains de la police, explique Amal Bentounsi, fondatrice du collectif Urgence notre police assassine. Dès le départ, il y a criminalisation de la victime, mensonges, version policière relayée à outrance par les médias. »

Ainsi, dans les jours qui ont suivi sa mort, Adama Traoré était – selon les autorités – un drogué et un alcoolique souffrant d'une infection pulmonaire. Mais aussi, et surtout, un délinquant. La méthode est bien connue : elle invite l'opinion publique à se désolidariser de la victime, en faisant émerger « le sentiment que ces personnes le méritaient. Ce qui nourrit une forme d'apathie dans l'opinion. Donc, il n'y a pas de protestation », analyse Rokhaya Diallo.

OUTRAGE ET RÉBELLION

La mort causée, la victime criminalisée, les forces de l'ordre doivent faire face aux familles, endeuillées et révoltées.

Vient alors une deuxième phase : la « réaffirmation d'autorité », pour reprendre l'expression d'Alexandre Langlois. Les violences policières n'ont pas n'importe quel lieu pour théâtre. Elles ont cours principalement en banlieue des grandes villes. Alors, quand les habitants des quartiers populaires dénoncent ces bavures, lesquelles « n'existent pas pour la police », affirme Aline Daillère, survient une deuxième salve de violence.

Ce fut le cas à Beaumont-sur-Oise. Après la mort d'Adama Traoré, réunis devant la mairie pour assister au conseil municipal du 17 novembre 2016, les proches ont été accueillis par les forces de l'ordre qui finiront par gazer les manifestants. Plus tard dans la soirée, « il y a eu quatre cents gendarmes déployés à Beaumont, des checkpoints à tous les ronds-points, des rondes où ils éclairaient les façades des immeubles avec des projecteurs », raconte Guillaume Vadot, attaché temporaire d'enseignement et de recherche à la Sorbonne – par ailleurs militant au NPA. Par la suite, Yousouf et Bagui, deux des frères d'Adama, seront sanctionnés à de la prison ferme pour outrage et rébellion, en plus de 7 390 euros de dommages et intérêts. Quant à Bagui, il sera condamné à deux ans d'interdiction de séjour à Beaumont, justifié par la Cour pour « rétablir, par son caractère exemplaire, l'autorité des forces de l'ordre ». La répression post-violences policières, « ça se passe tout le temps », confie Aline Daillère, rapportant que « les familles de victimes dénoncent

souvent les représailles, qu'elles soient judiciaires, mais aussi au quotidien, avec des voitures de police qui passent, qui suivent les proches, etc. Ce sont des formes de menaces, d'intimidations. Les familles disent qu'on voudrait les «faire plier».

« JUSTICE NULLE PART »

Malgré tout, il arrive que des membres forces de l'ordre impliqués dans des faits de violences policières se retrouvent au tribunal. Combien de policiers et gendarmes condamnés après avoir tué quelqu'un ? Dans son rapport publié début 2016, sur 89 cas de violences policières étudiés entre 2005 et 2015, l'ACAT faisait état de « 26 décès pour lesquels on a deux affaires avec des condamnations ». Des condamnations qui ne dépassent pas les vingt-quatre mois de prison avec sursis, ce qu'Aline Daillère qualifie d'« exceptionnellement élevé ». Pour les autres, ce sont « des non-lieux, des relaxes, des affaires qui traînent », se désole Amal Bentounsi.

Peut-on alors parler d'impunité ? Pour le sociologue spécialiste des questions de délinquance Laurent Mucchielli, « la justice est en difficulté : d'un côté, elle a envie de réaffirmer son autorité, d'un autre, la police et la gendarmerie sont ses partenaires au quotidien ». Au Tribunal de grande instance de Bobigny, un magistrat se confie : « Il y a une proximité professionnelle entre le parquet et la police qui peut engendrer une forme de protection des policiers. Pour les mé-

nager, le parquet choisit de ne pas les poursuivre ».

Que dire alors de l'IGPN, la « police des polices » ? « On ne peut pas être jugé par ses pairs », lance Madjid Messaoudene, conseiller municipal à Saint-Denis en charge de la lutte contre les discriminations, qui aimerait voir « la même sévérité de la part de la justice quand des policiers sont attaqués, comme à Viry-Châtillon, et quand des policiers éborgnent des manifestants ». Mais pour Alexandre Langlois, « il y a une impunité à partir d'un certain niveau hiérarchique. À partir de commissaire, on peut faire ce qu'on veut ». S'il admet que « ne pas sanctionner les policiers est contre-productif », le secrétaire général de la CGT-Police n'est pas dupe : « Les condamnations de l'IGPN se font selon les besoins en communication. A-t-on besoin de soutenir la police ou de charger un policier quoi qu'il arrive ? »

(IL) LÉGITIME DÉFENSE

Sous couvert d'anonymat, le magistrat de Bobigny explique qu'il est « rare qu'un policier soit poursuivi pour «meurtre», mais plutôt pour «violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner» ». Selon lui, les seules conditions pour qu'un policier soit condamné à de la prison ferme, ce sont « des preuves solides, comme une vidéo, ou des éléments graves, une déchirure anale ou la mort, par exemple ». Mais il rappelle qu'en général, l'enquête porte sur la légitimité des violences policières : « Une violence

légitime peut déraper et conduire à la mort. Mais ce premier temps de violence légitime altère l'intensité des poursuites et la décision judiciaire ». Un contexte que le parquet prend en compte, même s'il n'est « pas justifié ».

Car les policiers bénéficient d'un joker : la légitime défense. Une loi pour l'assouplir a été définitivement adoptée par le Parlement à la fin du mois de février. Mais faut-il y voir-là un « permis de tuer » ? Pas du point de vue d'Alexandre Langlois, mais il est tout de même inquiet : « Le texte de base sur la légitime défense est déjà très dangereux, autant pour la police que pour la population. Quand on arrive devant le juge, dans 90% des cas, on ne sait pas si on a fait une faute. La réforme ajoute encore plus de flou. On ne sait toujours pas exactement quand est-ce qu'on peut sortir une arme. Mais maintenant, le policier peut penser qu'il a bien agi, alors que le texte de base n'a pas changé ».

PRATIQUES DISCRIMINATOIRES...

Les contrôles d'identité conduisent souvent à des violences. Les rapports sur les contrôles au faciès sont nombreux, dont celui, paru en janvier 2017, du Défenseur des droits. Il montre que les jeunes hommes « perçus comme noirs ou arabes » ont « une probabilité vingt fois plus élevée que les autres d'être contrôlés » par la police. « C'est d'autant plus vrai dans les cas de décès. Sur les 26 décès étudiés, on a 22 personnes non-

blanches », assure Aline Daillère. Même constat de la part d'Urgence notre police assassine : entre 2005 et 2015, le collectif a comptabilisé 103 jeunes personnes noires ou arabes tuées par la police. « Dans 95% des cas, les victimes sont noires ou arabes. 99% si l'on compte les Rroms, les gitans, etc. », commente Amal Bentounsi, arguant que Rémi Fraisse n'était que l'exception qui confirme la règle. Et l'historien spécialiste du passé colonial et de l'immigration en France Pascal Blanchard de rappeler que jusqu'aux années 90, 95% des victimes étaient des Maghrébins. Il précise : « C'est une longue tradition qui remonte aux années 50. « Tuer un Arabe » n'est pas qu'un acte de police, c'est aussi quelque chose qui s'inscrit dans la culture et dans la pratique ».

Une situation difficile à saisir, ou même à croire « si l'on ne vit pas soi-même les violences policières, les contrôles au faciès », souligne Rokhaya Diallo. En septembre 2016, Guillaume Vadot s'est violemment fait contrôler par la police à la gare de Saint-Denis. Nacira Guénif, sociologue et enseignante à Paris 8, le qualifiera de « dommage collatéral ». En effet, son seul tort fut de filmer la police en train de contrôler des Noirs à la sortie de la gare. Cela lui vaudra des coups, des insultes, des menaces de viol, de mort, et une décharge de Taser.

Jacques de Maillard, professeur de science politique à l'université de Versailles Saint-Quentin, qualifie ces pratiques de « discriminatoires ». « Il y a une

disproportion des minorités visibles lors des contrôles, qui résulte souvent d'une forme de syllogisme qui consiste à dire : «On a des chances de succès plus importantes». Ce raisonnement, en soi, n'est pas raciste, mais il conduit à des pratiques discriminatoires ». Pour Laurent Mucchielli, « les pratiques donnent l'impression de confirmer les préjugés et les policiers se justifient en disant : «Vu que ce sont toujours les mêmes en garde-à-vue, c'est bien eux qu'il faut contrôler». Lui aussi atteste que « ce cercle vicieux n'a rien à voir avec un racisme idéologique chez les policiers, mais avec des pratiques professionnelles ». Des pratiques qu'Alexandre Langlois impute à la « politique du chiffre ».

... D'UNE POLICE RÉPUBLICAINE ?

Mais si l'on place ces pratiques dans la perspective des diverses études du CEVIPOF, dont la plus récente montre que « chez les policiers [...] les intentions de vote en faveur de Marine Le Pen dépassent les 56% », il y a de quoi interroger, à minima, le rapport des forces de l'ordre à la figure de l'étranger. Aux dires de Madjid Messaoudene, « la police cesse d'être républicaine à partir du moment où elle vote Front national ». Et l'idée d'avoir des sympathisants frontistes armés dans les quartiers populaires ne rassure personne. Mais tout ceci est-il nouveau ?

À l'inverse, pour Pascal Blanchard, il faut y voir une certaine continuité de

l'histoire du contrôle policier des minorités en France et, au-delà, de ce qui se passait dans les colonies : « À partir de 1926, il y a des services de contrôle des Maghrébins sur Paris : les «services de la rue Lecomte». Ils avaient pour mission de surveiller les travailleurs maghrébins, les syndicalistes ou les militants dans des lieux aussi divers que les usines, les garnis et hôtels, la grande mosquée, puis plus tard autour de l'hôpital franco-musulman de Bobigny. Cette structure s'est ensuite transformée en Brigade nord-africaine avec les mêmes objectifs : la surveillance des Maghrébins, avant d'être supprimée et de renaître avec la BAV ». Cette Brigade des agressions et violences, rappelle l'historien, « est créée par Maurice Papon en juillet 1953. La BAV n'a été déconstruite que dans les années 70 ».

Tous les chercheurs déplorent l'absence de travail réflexif des forces de l'ordre sur leurs pratiques, sur leur imaginaire. La France serait-elle dans le déni ? D'après Rokhaya Diallo, « remettre en cause la police, c'est remettre en cause la République. Et en France, en plus d'être dans une sacralisation de la République, la question raciale est totalement absente ». Un vaste problème qui entremèle pratiques policières, fonctionnement de la justice et histoire coloniale, qu'aucun politique n'a encore osé remettre en cause. Ne reste qu'une solution pour Assa Traoré, sœur d'Adama : « Il faut se battre, car c'est fini le temps de l'esclavage ».

● **LOÏC LE CLERC**

Assa Traoré

« L'État a peur de notre combat »

Le 19 juillet, Adama Traoré, interpellé à Beaumont-sur-Oise, mourait par asphyxie dans les locaux de la gendarmerie de Persan. Sa sœur Assa, figure majeure de la mobilisation qui a suivi, raconte ce combat devenu emblématique, et toujours en cours.

L'été dernier, la mort d'Adama Traoré, vingt-quatre ans, dans des circonstances douteuses suivies d'une enquête qui ne le fut pas moins, a déclenché un mouvement d'abord local qui a ensuite duré et essaimé. Les pouvoirs publics lui ont répondu par la criminalisation de la victime, la répression de la protestation, l'incarcération des proches et le mépris. Assa Traoré, trente-et-un ans, éducatrice en prévention spécialisée à Sarcelles et grande sœur d'Adama, revient sur cette bavure devenue symbole des violences policières. Elle qui ne veut pas se dire militante accuse l'État de « jouer sur la division entre les opprimés », et explique comment la mobilisation a réussi à inverser le rapport de forces.

Regards. Avant la mort d'Adama, votre famille subissait-elle déjà des abus policiers ?

Assa Traoré. Cela commence par le tutoiement, le manque de respect. Il y a toujours eu un acharnement des policiers et des gendarmes sur les jeunes de Beaumont-sur-Oise, sur mes frères. Avec des contrôles pour rien, des arrestations pour rien, des passages devant la justice pour rien. Parfois, une vingtaine de gendarmes arrivait à la maison sans aucune raison. Ils embarquent, puis relâchent dans la journée. Et venir contrôler cinq fois la même personne dans la même journée, je n'en vois pas trop l'intérêt. C'est un abus de pouvoir. Ils savent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent. C'est comme une loi dont personne n'aurait connaissance, sauf l'État. Personnellement, je ne l'ai jamais subie, mais je l'ai subie à travers mes frères.

À la mort d'Adama, l'État a répondu par la répression policière, les omissions du procureur de la République, le silence des élus et la remise de médailles à des gendarmes de la brigade intervenue le jour de ce décès...

J'ai envie de le prendre très positivement. Si le premier déplacement du ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux, s'est fait vers ces gendarmes, c'est que notre mobilisation est visible et que notre combat leur fait peur. Ils ont peur de la vérité, que l'on a déjà fait éclater, et de cette justice que l'on veut de droit. L'État exerce son pouvoir et nous citoyens, on doit lui montrer qu'on est là et que ce pouvoir, il ne peut pas l'exercer comme il veut.

Votre mobilisation est non-violente. Comment faire pour répondre aux lacrymogènes par des mains levées ?

Il faut toujours rappeler que la première des violences est celle qu'ils ont fait subir à Adama. Nos soutiens, nos proches, ont réagi selon nos comportements. Nous avons tout de suite dû choisir : aller dans la violence pour que l'on nous étouffe dedans, ou demander la justice et la vérité ? Ils auraient aimé que l'on réponde violemment. Il est ensuite facile pour l'État de venir en sauveur éteindre le feu dans les quartiers populaires. Il ne faut pas leur donner l'occasion d'agir comme ça. Alors, on est obligé de répondre d'une manière qui ne leur plaît

pas. Et quand eux répondent encore avec de la violence, c'est pour nous criminaliser, nous discréditer et surtout pour étouffer l'affaire. Pour faire oublier leur violence, ils nous font subir encore de la violence et disent : « Regardez, ce sont eux les voyous ».

La clé d'étranglement et le plaquage ventral sont toujours autorisés, le recours à la légitime défense vient d'être assoupli. Comment voyez-vous tout ça ?

Ces pratiques doivent être condamnées. On ne devrait même plus en parler en France. Mais ils ont en face d'eux une population qui ne connaît pas ses droits correctement. Ils en ont conscience. Mais nous ne devons pas être spectateurs. C'est à nous de nous battre.

Mais toutes les victimes n'ont pas la médiatisation de «l'affaire Adama»...

Il faut le voir dans l'autre sens et se demander : « Comment a-t-on mené le combat dès le début ? » Dans le combat pour Adama, il y a une force locale que l'on n'a pas vu pour beaucoup de victimes. C'est une des premières raisons : une force locale et un soutien énorme, c'est ce qui rend ce combat encore plus fort. C'est nous qui avons fait d'Adama un symbole, ce ne sont pas les médias. Rappelez-vous qu'au début, Adama était criminalisé par ces mêmes médias. Nous nous sommes battus pour qu'il y ait un rapport de forces avec les médias

et pour qu'Adama soit perçu selon notre point de vue. J'aimerais que toutes les victimes de bavures policières soient autant défendues et autant médiatisées.

La mort de votre frère a-t-elle fait de vous une militante ?

Je ne suis pas une militante. Nous nous battons pour notre frère, il n'y a rien d'anormal. Mais avec tout ça, je me dis que dès le plus jeune âge, dans notre éducation, on devrait nous apprendre à être militants. Parce qu'à n'importe quel moment de la vie, on a besoin de personnes qui puissent se battre pour tout un tas de choses. Nous devrions tous être militants. Nous, nous n'avons rien demandé, mais ils nous ont donné la force et l'envie de se battre. Et on se battra même au-delà d'Adama. Tout ce que nous faisons pour lui aura des répercussions pour les autres victimes. Peut-être qu'après, je serai une vraie militante. Aujourd'hui, je suis juste une grande sœur.

Youssouf et Bagui, deux autres de vos frères, ont été arrêtés et incarcérés en décembre 2016 pour «menaces et violences envers huit gendarmes et policiers», dans un procès des plus absurdes. Bagui est encore en prison. Quelles sont les raisons officieuses de leurs arrestations ?

Si mes frères ont été emprisonnés, c'est uniquement parce qu'ils sont les frères d'Adama Traoré. Ce sont des prison-

niers politiques. Des grands hommes se sont battus pour les mêmes causes, la justice et la vérité. Ce combat dérange beaucoup. Il faut détruire cette cellule familiale pour arrêter ce combat. Il ne faut pas oublier que Bagui est le premier témoin. La mort d'Adama commence avec un contrôle d'identité sur Bagui. Discréditer Bagui est important à leurs yeux, parce que son témoignage vaut de l'or. Vous savez, tout ce qu'ils font est réfléchi.

Vous pensez que vous obtiendrez la justice ?

Je n'ai pas le choix, je dois y croire et me battre pour ça. De toute façon, on n'arrivera à rien si on ne se lève pas tous. En France, il faut qu'il y ait une révolution. Il faut une fusion entre les banlieues et les centres, sinon, on ne renversera pas cette mauvaise France. L'État joue sur la division des opprimes. Malheureusement, il faut attendre des morts pour en prendre conscience.

● ENTRETIEN PAR LOÏC LE CLERC

